

Par e-mail : <https://www.lalibre.be/planete/sante/2025/01/26/les-agriculteurs-wallons-repandent-de-plus-en-plus-de-pesticides-pfas-dans-leurs-champs-malgre-les-risques-considerables-selon-les-scientifiques-IDSHU43D3NB43D5LPVHDMUR5FE/>

Les agriculteurs wallons répandent de plus en plus de pesticides Pfas dans leurs champs. Malgré "les risques considérables", selon les scientifiques

L'agriculture wallonne utilisait pour ses pesticides un peu plus de 4 % de substances actives Pfas en 2010. Désormais, ce serait aux alentours de 7 %, selon l'ASBL Corder, qui vient de consacrer une étude sur le sujet. Les scientifiques dénoncent les risques pour l'homme et la nature.

[Sophie Devillers](#) Publié le 26-01-2025

Chaque année, 8330 tonnes de Pfas (ou "polluants éternels") sont utilisées en Belgique, principalement dans les dispositifs médicaux, les textiles, les dispositifs de chaînes du froid, les pompes à chaleur, la ventilation, les peintures... Tous ces Pfas constituent une très grande classe de molécules avec des propriétés très différentes : imperméabilité, résistance aux hautes températures, hypophyse... À côté de ceux que l'on a trouvés à Chièvres ou Anvers comme le Pfos et le PFOA ou ceux, comme le PFHxA, présents sur les ustensiles de cuisine, il existe aussi les "autres Pfas", une catégorie fourre-tout, dans lesquels on va retrouver notamment les substances actives de pesticides, produits phytosanitaires qui interviennent dans la lutte de protection des cultures ou la lutte contre les "mauvaises herbes".

"Sur les 1 000 tonnes de produits phytos utilisées par an en agriculture wallonne, seules 75 tonnes correspondaient à des substances actives Pfas. Mais il faut se rendre compte que cet usage tend à augmenter. En Wallonie, en 2010, on utilisait un peu plus de 4 % de substances actives Pfas. Désormais, on est plutôt aux alentours de 7 %" (chiffre 2022), relève le bioingénieur Jean-Baptiste de Maere, chercheur à l'ASBL Corder, qui vient de consacrer une étude à l'usage des pesticides Pfas par le secteur agricole wallon, présentée dans le cadre [d'un colloque de Nature et Progrès](#). En ce qui concerne les effets, ce sont des molécules qui ont une grande fonction non Pfas, donc leurs caractéristiques de bioaccumulation et la toxicité sont plus difficiles à généraliser. La véritable problématique, c'est que par rapport aux autres Pfas, cela concerne un usage en milieu ouvert, donc directement dans l'environnement. Et ce sont des substances très persistantes..."

La pomme de terre, très consommatrice

En agriculture, en Wallonie, les deux usages prépondérants sont liés aux herbicides et aux fongicides (et dans une moindre mesure en insecticides), principalement pour les pommes de terre,

le froment d'hiver, le maïs, l'orge d'hiver et la betterave. *"Si l'on regarde les doses utilisées à l'hectare, la culture de la pomme de terre est une consommatrice significative de substances actives Pfas. On sait en effet que le secteur de la pomme de terre est très sensible aux maladies fongiques."* L'usage accru de pesticides Pfas apparaît aussi en lien avec le retrait sur le marché d'autres pesticides non Pfas, comme les néonicotinoïdes "tueurs d'abeilles" ou le fongicide Mancozèbe, épinglé pour des raisons d'effet toxique sur la reproduction et l'environnement.

En Wallonie, c'est le flufénacet qui est le pesticide Pfas le plus employé. Cet herbicide utilisé en céréales, maïs et pommes de terre, est appliqué au moment où le couvert végétal est encore assez peu développé, *"ce qui entraîne une problématique de ruissellement plus importante. En plus de cela, le flufénacet, dans les produits, est souvent formulé avec le diflufénican, qui est aussi une substance active Pfas. Le flufénacet est en outre à l'origine d'une grande partie des TFA"*, un autre Pfas, souligne Jean-Baptiste de Maere.

Parmi les substances actives de pesticides Pfas autorisées en Belgique, quatre sont toujours permises pour un usage non professionnel, donc directement aux particuliers : fluopicolide (Infinito de Bayer), lambda-cyhalothrine (insecticide), tetraconazole (fongicide), et trifloxystrobine (fongicide), relève aussi le scientifique.

Effet sur l'homme

Si l'effet sur la santé humaine des pesticides Pfas est moins connu (et étudié) que celles des autres Pfas, on commence tout de même à en avoir une bonne idée, indique Céline Bertrand, experte en santé publique à la Société scientifique de médecine générale. *"De nombreux chercheurs aujourd'hui mettent en évidence que l'on peut probablement extrapoler la toxicité des Pfas également aux molécules pesticides Pfas. Pour les Pfas, en général, il y a un consensus entre autres en matière de perturbation endocrinienne notamment sur la thyroïde, l'augmentation des niveaux de cholestérol, les atteintes du foie, les cancers (testicule, rein)... Sur les pesticides Pfas spécifiquement, on peut vraiment conclure aujourd'hui qu'il y a un effet de perturbation endocrinienne notamment parce que certains pesticides fluorés miment l'activité œstrogénique ou bloquent parfois l'activité de certaines hormones. Le flufénacet a d'ailleurs été reconnu perturbateur endocrinien par l'autorité sanitaire européenne (Efsa). Il faut rappeler que pour la perturbation endocrinienne, l'effet n'est même pas une question de dose puisqu'à partir au moment où le produit est là, il peut influencer le comportement de nos hormones. Par ailleurs, ces pesticides fluorés ont aussi un impact en termes d'immunotoxicité, sur notre matériel génétique, des impacts sur les malformations..."* Une étude de l'industrie a ainsi établi que le TFA avait entraîné des malformations sur des fœtus de lapin.

Se passer des molécules

Ces pesticides Pfas *"ont tout pour plaire"*, ironise de son côté le Pr émérite Bruno Schiffers (ULiège), *"puisque'ils combinent les inconvénients des pesticides traditionnels à ceux particuliers des pesticides Pfas. Les risques environnementaux sont considérables"*.

Ainsi, selon son analyse, parmi les 31 pesticides Pfas autorisés dans notre pays, 30 % possèdent un haut potentiel pour s'accumuler dans les tissus d'un organisme. *"Ce qui affecte la survie des différents consommateurs dans la chaîne alimentaire et en dernier ressort, évidemment, de l'homme, au sommet de cette chaîne. Ces 31 pesticides autorisés sont aussi souvent très persistants dans l'environnement. Or, la conséquence de la persistance est une contamination accrue mais*

surtout durable dans les sols, un effet toxique qui va être prolongé sur la faune, notamment celle du sol. La persistance cause aussi un potentiel accru de transfert vers les eaux souterraines ou dans l'atmosphère. Vu leur mobilité, ces pesticides Pfas peuvent également atteindre des écosystèmes très éloignés des lieux d'applications et aller contaminer les écosystèmes aquatiques et les réserves d'eau potable. Or, si on suit l'esprit de la législation, une substance active devrait être exclue si elle contamine significativement les eaux souterraines."

Dans ce domaine, le spécialiste en phytopharmacie épingle en particulier le TFA, produit de dégradation des 31 pesticides Pfas autorisés, ainsi que des gaz fluorés, retrouvé dans quasi toutes les zones de distribution d'eau en Wallonie et qui constitue le composé Pfas le plus présent dans l'eau du robinet. [Une nouvelle étude en France](#) montre qu'il y est tout aussi omniprésent. Ce TFA ne dispose pas de limite de sécurité au niveau européen pour l'eau potable, ce que le spécialiste réclame "de toute urgence".

"Les pesticides qui se dégradent en TFA sont devenus une source importante de pollution de l'eau par ce composé. Les pesticides Pfas doivent faire l'objet d'une vigilance accrue notamment pour la protection des eaux – c'est certainement le point le plus crucial – mais aussi pour celle des écosystèmes et de la santé. Mais à voir les propriétés de ces molécules et les quantités utilisées, on peut se poser la question de savoir si le risque peut être réellement géré de manière acceptable. Et si on ne peut pas gérer le risque, le mieux est de se passer évidemment des molécules..." L'Europe se dirige en tout cas vers une interdiction du flufenacet et du flutolanil, deux pesticides Pfas générant du TFA.

L'impossible dépollution de l'eau

En Wallonie, pour le TFA, la Société wallonne des eaux considère comme valeur guide la concentration de maximum 2 200 nanogrammes de TFA par litre d'eau potable. Cette valeur fait l'objet d'un texte actuellement en deuxième lecture au gouvernement wallon. C'est celle que le [Conseil scientifique indépendant sur les Pfas](#) en Wallonie, s'inspirant des autorités sanitaires néerlandaises, a recommandée à l'unanimité. En effet, "vu le nombre limité de données toxicologiques", déduire un taux maximal quotidien d'absorption était "hasardeux", selon le CSI.

"Les eaux potables wallonnes se trouvent en dessous de la valeur guide préconisée, qui est déjà la plus stricte en Europe", souligne Nicolas Triolet, directeur Ressources en eau et Environnement de la SPGE (Société publique de gestion de l'eau). [Les analyses effectuées cet été dans les eaux](#) wallonnes ont montré des concentrations moyennes sous les 2 200 nanogrammes/litre (SPGE) (et "de manière générale, on est même bien en dessous de 1500"). Treize zones sur 642 dépassaient néanmoins cette valeur guide. Ce qui implique que l'eau reste potable mais que des investigations sont menées pour trouver la source de contamination et l'éliminer.

"Impayable"

Traiter l'eau potable elle-même pour isoler le TFA nécessiterait des investissements "quasi impayables" pour les gestionnaires de l'eau. En effet, il faut faire appel à l'osmose inverse, "coûteuse et énergivore". L'osmose inverse consiste à retirer tous les minéraux de l'eau et reminéraliser ensuite cette "eau distillée". Le processus aboutit aussi une concentration de Pfas dans un volume équivalant à 10 à 15 % de l'eau produite, qu'il faut ensuite incinérer. *"Les sources du TFA sont aussi très variées. Donc, là où on en relève un peu plus, il faut d'autant plus investiguer, notamment au captage, et identifier l'origine, ajoute M. Triolet. Le TFA est diffus dans l'espace ! On*

en trouve aussi dans l'eau de pluie par exemple, jusqu'à 450 microgrammes par litre ! Et si on le mesure dans l'eau, quelle est sa quantité dans les sols ? On ignore aussi comment il migre de ceux-ci vers les eaux souterraines. Les connaissances sont à améliorer."

De son côté, le ministre de la Santé Yves Coppieters (Les Engagés) a annoncé des campagnes de mesures exploratoires dans les sols agricoles et forestiers afin d'avoir un *"état de la situation de fond en matière de cette pollution aux Pfas"*. Il a ajouté qu'il fallait *"réduire beaucoup plus l'usage de ces produits, notamment en agriculture"*, rappelant que *"les agriculteurs étaient les premiers à être exposés à ces polluants"* : *"Le premier bio-monitoring des agriculteurs, en cours, sera d'ailleurs prolongé par un volet spécifique sur les Pfas et leur effet sur la santé des agriculteurs."*

Chiffre :

Quatre-vingts pour cent des pesticides Pfas autorisés en Belgique peuvent être considérés comme toxiques ou même très toxiques pour les organismes aquatiques, même à des faibles concentrations, selon le Pr Schiffers. *"On peut citer le fluazinam, le flufénacet, la lambda-cyhalothrine... Ces Pfas s'accumulent dans les écosystèmes et les organismes au cours du temps et par conséquent, entraînent des problèmes de reproduction, de croissance, de développement chez les espèces aquatiques. Et donc une perte de biodiversité avec différents effets toxicologiques sur cet écosystème."*

Chiffre : Selon l'estimation de Nature et Progrès, basée sur l'extrapolation [d'un rapport récent](#), dépolluer l'environnement en Belgique des pesticides Pfas coûterait 1,3 milliard d'euros par an pendant 20 ans.